

Projet éducatif 2017 -2020 pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement gérés par le Grand Périgueux

Préambule

Par leur rôle de « loisirs éducatifs », les structures d'accueils collectifs de mineurs participent à la **construction de la personnalité de l'enfant**. Elles permettent aussi aux familles de **confier leurs enfants** à une structure, dans de bonnes conditions de locaux, d'encadrement et de sécurité.

L'enfant vient à l'accueil de loisirs pour **jouer, expérimenter, retrouver les copains, vivre des aventures** en toute sécurité dans des temps où il n'est ni pris en charge par sa famille, ni par l'école. Ce **temps de loisirs** est fondamental pour lui. En étant collectif, il lui permet **l'échange avec les autres** et recrée ainsi les conditions inhérentes à toute vie en société.

Les accueils de loisirs ne sont pas des lieux de « consommation d'activités » mais ils doivent concourir au développement de projets d'activités élaborés par les équipes avec la participation des enfants. Les familles doivent être associées régulièrement au fonctionnement des structures.

1- Le Grand Périgueux et les ALSH

Territoire riche de 16 700 enfants de 3 à 14 ans, le Grand Périgueux s'engage à partir du 1^{er} janvier 2017 dans une politique éducative et récréative en faveur des enfants par la gestion des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires (uniquement le mercredi).

La Communauté d'Agglomération affirme sa politique Enfance à savoir :

- 1- Permettre aux familles du territoire de bénéficier d'une diversité d'offres de service en direction de l'enfance propre à satisfaire les souhaits éducatifs de chaque famille.
- 2- Contribuer à l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.
- 3- Rendre les modes de gardes et les loisirs éducatifs accessibles à toutes les familles par une harmonisation des tarifs

Pour répondre aux besoins des parents et faciliter la vie des familles, Le Grand Périgueux met en place 3 structures de loisirs éducatifs, ouvertes à l'année, sur les communes de Chalagnac, Saint Amand de Vergt, Sainte Alvère.

2- Orientations, objectifs, actions

Orientations	Objectifs	Actions
<p>Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant</p>	<p><u>OFFRIR A L'ENFANT UN LIEU DE REPOS ET LOISIRS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux enfants un lieu de détente, de plaisir, de jeu, d'expérimentation et de découverte d'activités - Prendre en compte la spécificité et le rythme de vie de chaque tranche d'âge (3-6 ans, 6-11 ans, 12-14 ans) <p><u>LAISSER L'ENFANT REVER ET VIVRE A SON RYTHME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de l'autonomie des enfants en tenant compte de leur maturité - Prendre en compte l'intérêt de l'enfant en tant qu'individu et respecter son développement physique, social et affectif - Ne pas répondre à la demande des parents sur la consommation d'activité <p><u>FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants de s'épanouir dans un environnement sécurisant - Encourager le savoir-faire et savoir être de chacun - « Exploiter » la richesse des enfants <p><u>DEFENDRE L'OUVERTURE ET LA CULTURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités variées et diversifiées - Faire des choix pédagogiques permettant aux enfants d'accéder à une offre culturelle 	<p>Mettre en place des structures d'accueil proposant des projets pédagogiques innovants et adaptés</p> <p>Réfléchir l'organisation des mercredis après-midi de manière différenciée par rapport aux vacances scolaires</p> <p>Harmoniser les moyens donnés à chaque ALSH</p> <p>Mettre en place des moyens adaptés à l'accueil des différentes tranches d'âge (locaux, personnel, budget, ..)</p> <p>Mettre en place des activités dans le souci du respect de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant</p> <p>Tenir compte des besoins des enfants durant les activités et activités physiques et sportives. Adapter les activités physiques et sportives aux capacités des enfants.</p> <p>Proposer aux enfants des mini séjours d'1 ou 2 nuitées</p>
<p>Aider l'enfant à prendre sa place dans la société</p>	<p><u>TROUVER SA PLACE et SE CONFRONTER AUX AUTRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'enfant à la vie en collectivité - Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement humain, matériel et naturel et à la notion du « vivre ensemble » <p><u>PROMOUVOIR LA MIXITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un accueil de qualité à tous les enfants avec la même volonté - Se donner la possibilité d'accueillir des enfants porteurs de handicap - Soutenir une culture de l'égalité fille/garçon <p><u>DECOUVRIR LA CITOYENNETE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la capacité des enfants à prendre des responsabilités - Donner une place à l'enfant au sein des structures 	<p>Proposer aux enfants de prendre des responsabilités adaptées à leur âge</p> <p>Donner le choix aux enfants dans les activités proposées</p> <p>Adapter des Projets d'Accueil Individualisé aux situations individuelles des enfants nécessitant un accompagnement renforcé</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression des enfants et leur participation à la vie de la structure <p><u>SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des projets et des actions quotidiennes sur ce thème - Relayer les démarches environnementales du territoire en les mettant à la portée des enfants 	
<p>Faciliter l'organisation familiale des parents et leur implication dans la vie des structures</p>	<p><u>DONNER UNE PLACE AUX FAMILLES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des familles à la vie de la structure - Proposer aux parents des moments de rencontre avec l'équipe pédagogique (journée portes ouvertes, réunions à thème) - Offrir à chaque famille un espace de dialogue <p><u>AGIR EN COMPLEMENTARITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre en complément de l'existant et développer des passerelles entre les structures - Ouvrir les structures sur l'extérieur et inscrire leur action au coeur de la vie du territoire <p><u>ADAPTER L'OFFRE D'ACCUEIL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux familles des structures de qualité dont le fonctionnement s'adapte aux évolutions de la société 	<p>Proposer aux parents d'accompagner les enfants dans certaines activités, éventuellement faire partager leurs savoirs faire</p> <p>Offrir aux familles un accueil individuel lors de l'inscription</p> <p>Recueillir l'avis des familles sur le fonctionnement de la structure (enquête de satisfaction, ...)</p>

3- Moyens mis en place

- Règlement intérieur : tous les ALSH du Grand Périgueux ont le même règlement intérieur. Il est porté à la connaissance des familles lors de l'inscription.
- Projets pédagogiques : Chaque directeur d'ALSH avec son équipe rédige un projet pédagogique qui tient compte des objectifs éducatifs présentés ci-dessus.
- Constitution des équipes (taux d'encadrement et qualification) :
Pour la constitution des équipes, le Grand Périgueux se donne comme règle d'appliquer les taux réglementaires à savoir :
 - Mercredi (périscolaire) : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
 - Vacances scolaires (extrascolaire) : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- Budget : Chaque ALSH a un budget propre, défini chaque année par les élus en fonction des projets pédagogiques proposés par les équipes d'animation.
- Modalités tarifaires : Tous les ALSH appliquent un tarif identique défini en fonction des revenus des familles. Le tarif est voté chaque année par le conseil communautaire dans le but de permettre au plus grand nombre d'enfants d'accéder aux activités proposées par les accueils de loisirs.
- Outils d'information et relation avec les familles :
 - Site internet du Grand Périgueux : une page internet dédiée aux ALSH est à la disposition des familles pour avoir les informations générales et spécifiques à chaque centre.
 - Sur chaque ALSH : les familles peuvent trouver un panneau d'information sur les activités proposées
 - Accueil du matin et départ du soir : les temps d'accueil du matin et de départ du soir sont des moments privilégiés de communication avec les parents. Il est souhaitable que les parents et les équipes pédagogiques prennent un petit temps chaque jour pour échanger sur la journée de l'enfant.
- Locaux et espace

Accueil de loisirs de Chalagnac : l'ALSH est composé d'un hall d'accueil pour recevoir les familles, de quatre grandes pièces ayant pour fonction une salle d'activité pour deux d'entre elles, d'une salle de jeux « calmes » ainsi que d'une salle de repos. Un espace extérieur avec un préau et un jardin dédiés aux activités extérieures. La confection des repas se fait dans les locaux de la cuisine de l'école. Une salle de restauration adjacente à la cuisine accueille les enfants durant le repas du midi.

Accueil de loisirs de Saint Amand de Vergt : l'ALSH dispose d'un hall dédié à l'accueil des familles, d'une grande salle d'activités divisée en plusieurs coins pour dissocier les groupes d'enfants. Une salle de repos pour la sieste. Les jeux extérieurs sont pratiqués dans la cour et dans l'espace « pelouse ». La préparation des repas se fait via la cuisine de la salle des fêtes située au-dessus des locaux ainsi que la prise des repas (salle des fêtes).

Accueil de loisirs de Sainte Alvère Saint Laurent les Bâtons : l'ALSH possède lui aussi d'un hall d'accueil pour les familles. Une grande pièce est réservée pour l'animation des grands et une seconde qui se situe dans une partie de l'école destinée aux petits. Une salle de repos est située dans le dortoir de l'école attenant à l'ALSH. La cour de l'école est utilisée pour les activités extérieures. La confection des repas se fait dans l'espace cuisine à côté de la salle de restauration de l'école (bâtiment extérieur).

➤ Définition des horaires d'ouverture

Accueil périscolaire des mercredis après-midi : les accueils de loisirs sont ouverts de 12h00 à 18h30. Une restauration est mise en place sur le lieu d'accueil pour les enfants, dès leur arrivée sur place.

Accueil extrascolaire des vacances scolaires : les accueils de loisirs de Chalagnac et Saint Amand de Vergt sont ouverts dès 7h10 offrant un temps de garderie. Le temps d'accueil de loisirs débute à 8h30 et se termine à 18h30.

L'accueil de loisirs de Sainte Alvère Saint Laurent les Bâtons est ouvert de 8h00 à 18h30.

4- Suivi de la mise en œuvre du projet éducatif et évaluation

Les directeurs et animateurs encadrant les enfants sont les acteurs de la mise en œuvre de l'ensemble des orientations, objectifs et actions précisées ci-dessus.

L'engagement de l'équipe pédagogique contribue au développement de ce projet éducatif, construit pour l'enfant et sa famille. L'attitude de ces personnels est prépondérante dans l'accueil des familles, l'accompagnement de l'enfant.

Les élus sont garants du respect du projet.

- Modalités prises par le Grand Périgueux pour être informé des conditions de déroulement des ALSH
- Temps de concertation et de préparation avec les équipes : il est prévu des rencontres régulières entre les élus chargés de l'enfance, le chef de service Enfance et les directeurs d'ALSH pour échanger sur les projets pédagogiques et projets d'activités mis en œuvre sur chaque structure. Il est également demandé aux directeurs d'accueil de loisirs de se coordonner afin de développer une offre de loisirs cohérente pour les enfants du territoire.
 - Modalités d'évaluation et de suivi des projets pédagogiques : il est prévu des visites sur chaque ALSH en fonctionnement des élus chargés de l'enfance, du chef de service Enfance pour échanger avec les équipes sur les réussites et les difficultés du quotidien. A chaque instant, les directeurs et animateurs d'ALSH peuvent avoir le soutien et l'aide du service Enfance et du service Bâtiment du Grand Périgueux grâce aux astreintes mises en place en dehors des heures d'ouverture de l'administration.

➤ Modalités prises par le Grand Périgueux pour évaluer son projet éducatif :

L'évaluation du projet éducatif servira à mesurer et à analyser les effets des objectifs et actions prévus dans ce document.

Elle devra permettre de connaître les facteurs de réussite et de comprendre les raisons des difficultés rencontrées avant, pendant et après la réalisation du projet.

Elle sera construite pour favoriser la participation des différents acteurs de ce projet (enfants, parents, animateurs, directeurs, élus) avec les outils suivant :

- Questions posées aux enfants lors de temps formalisés
- Questionnaires de satisfaction transmis aux parents
- Rencontres avec les directeurs et animateurs des structures
- Table ronde avec les élus

5- Diffusion du projet éducatif

Ce projet éducatif est communiqué :

- A chaque famille au moment de l'inscription de l'enfant
- Aux personnels pédagogiques au moment de leur prise de fonction :
- A tous les élus de la Communauté d'Agglomération et aux maires des communes sur lesquels un ALSH fonctionne
- A la D.D.C.S.P.P, organisme de tutelle
- A la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) qui participent aux financements de structure d'accueil